

Comment assurer la transparence des prestations et des coûts en ce qui concerne les aides éducatives complémentaires fournies en mode résidentiel?

Forum I

Le 11 mars 2015

René Broder, broderberatung, Birsfelden
Roger Kirchhofer, Hochschule für Soziale Arbeit FHNW
(Haute école de travail social HES NOS), Olten

Déroulement

- Introduction: la réglementation actuelle des coûts du point de vue des institutions – résultats de la 3^e étude (R. Kirchhofer): 10 minutes
- Introduction à la saisie des prestations (R. Broder): 15 minutes
- Questions de compréhension / discussion sur le descriptif des prestations: 20 minutes
- Discussion sur les thèmes majeurs que sont la saisie des coûts et la comptabilité analytique: 15 minutes
- Discussion sur les thèmes majeurs que sont la détermination des unités de prestations et la forme de compensation des coûts: 20 minutes

La réglementation actuelle du point de vue des institutions

- Entretiens avec des responsables de la direction de 13 institutions du canton de Berne (1h30 env. par entretien)
- Deux groupes de discussion composés de responsables de la direction d'institutions du canton de Berne devant valider les résultats issus des entretiens

La réglementation actuelle du point de vue des institutions: **lacunes**

- Distorsions de la concurrence induites par des systèmes de financement hétérogènes (subventionnement / absence de subventionnement)
- Faible liberté entrepreneuriale accordée aux institutions placées sous la surveillance de l'OPAH
- Imputation portant sur les heures de présence des enfants et des adolescents, et non sur les prestations (décompte par journée)
- Incitations potentiellement négatives dans la gestion des biens-fonds

La réglementation actuelle du point de vue des institutions: **lacunes**

- Différences dans la participation financière des répondants éducatifs
- Absence d'uniformité dans la structure des coûts de différentes institutions.
Clarification insuffisante de la part des autorités de surveillance
- Descriptions des différentes prestations pratiquement inexistantes. Très peu de possibilités de mise en évidence des prestations spéciales